

CONCOURS DE TECHNICIEN 2024

TROISIÈME VOIE SPÉCIALITÉ « ESPACES VERTS ET NATURELS »

ÉPREUVE DE RAPPORT

NOTE OBTENUE : 15.25 / 20

Techniville

Le 11 avril 2024

Direction des parcs et jardins

Rapport technique

À l'attention de Madame la directrice des services techniques

Objet : La préservation des sols urbains

Références :

- Loi 2021-1104 loi Climat et Résilience
- Article L101-2-1 du code de l'urbanisme

25% des espèces animales et végétales sont abritées par le sol. Durant ces dernières décennies l'étalement urbain et l'accroissement de la pression exercée par les activités humaines ont complètement transformé celui-ci.

Érosion, pollution, et artificialisation du milieu ont bouleversé la vie du sol et de son écosystème. Notre cadre de vie en est désormais impacté.

Dans un premier temps nous allons voir les bénéfices d'un sol vivant et les leviers juridiques pour pouvoir le protéger (I) puis dans un second temps nous verrons comment mettre en place des stratégies de préservation et les différents acteurs qui peuvent nous aider à y contribuer (II).

I) Le sol un élément incontournable à protéger

I.1) un sol vivant

Le sol est une interface entre plusieurs milieux. Souvent oublié et dégradé il n'en reste pas moins le support d'accroche de nos végétaux.

Une chimie complexe et un écosystème se créent entre le sous-sol, le sol et la vie aérienne. La présence du végétal en milieu urbain va permettre de lutter contre les ilots de chaleur, la diminution des teneurs en particules et favoriser la biodiversité.

De même, le sol qui abrite de nombreux micro-organismes va assurer le recyclage de la matière organique donc l'infiltration de l'eau et ces organismes sont le premier maillon de stockage du carbone.

Les maraichers ou jardiniers urbains ont besoin d'un support vivant et complexe pour produire et ont besoin d'une biodiversité importante pour mettre en place différents scénarios de culture.

Le fonctionnement du sol est complexe mais nous apporte tant qu'il est parfois difficile de le quantifier.

I.2) Des outils juridiques pour la préservation des sols

Le loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021 a pour objectif de limiter l'étalement urbain et a défini différents objectifs.

D'ici 2050 nous devons atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) cela implique que l'étalement urbain va drastiquement se restreindre.

En complément, l'article L101-2-1 du code de l'urbanisme prend en considération l'altération durable des fonctions écologiques d'un sol. De même, des actions de désartificialisation et/ou de restauration et renaturation peuvent être envisagées.

Des objectifs ZAN et des projets de territoire doivent être prévus par les élus et les différents services.

D'autres parts, il est possible de faire coïncider une stratégie ZAN avec les objectifs de la trame bleue et verte.

Pour appliquer une continuité, il est possible de coupler la trame brune avec l'ensemble de ces objectifs.

Techniville a en sa main de nombreux leviers pour préserver les sols urbains.

Des méthodes et réflexions ont été mises en place ces dernières années, il faut désormais appliquer et valoriser ces techniques et ressources.

II) Stratégie et implication

II.1) Une méthode et des outils opérationnels

Dans le cadre du projet de Techniville, un projet de planification et des plans d'actions devront être menés

Il est possible de s'appuyer sur la méthode MUSE (multifonctionnalité des sols en milieu urbain). L'objectif de cette méthode est de quantifier la capacité sols urbains à exercer des fonctions d'un sol naturel.

De même, une cartographie pour estimer le potentiel de renaturation des sols est à envisager. Il est possible de s'appuyer sur la méthode développée par l'ARB d'Ile de France qui peut être une aide à la décision.

Dans le projet de Techniville : la requalification d'une friche urbaine il serait souhaitable de faire un état des lieux des pollutions éventuelles tel que pierre, gravats ... afin de mettre en place une logique d'économie circulaire.

Un échantillonnage avec une analyse du sol doit être effectué. Il est possible de retrouver des polluants (plomb, hydrocarbures ...) longtemps après. La friche sera transformée en square qui va attirer du public, dans ce cadre il faudra écarter toute contamination possible.

II.2) De nombreux acteurs un seul objectif

Il faudra faire appel à de nombreux acteurs qui en fonction de leur niveau auront tous un rôle à jouer. Les élus de Techniville et de la communauté d'agglomération doivent tenir compte des différents leviers juridiques qu'ils ont à disposition pour intégrer le sol et sa protection.

D'autre part, une concertation et soutien de l'Ademe est obligatoire et il sera possible de leur soumettre nos différents plans d'actions.

Il faut absolument voir et échanger avec d'autres acteurs tel que l'université de Rennes qui a mis en place avec le musée d'histoire naturelle (MHN) un observatoire pratique des vers de terre.

De même il serait pertinent de la voir la ZAC des Tartres qui a été redessinée et renaturée pour prendre en compte les points perfectibles d'un tel aménagement et rencontrer les paysagistes coordonnateurs qui ont mis en place un tel projet.

Enfin, à une échelle plus petite, il faudra se concerter avec les associations locales qui peuvent être d'un grand secours et qui agissent sur l'entraide et la cohésion.

Il est important de préserver nos sols et de leur rendre l'espace nécessaire pour que l'homme-nature cohabite de nouveau dans nos espaces urbanisés.